

	DOCUMENTATION SYNDICALE
	DS12040 -12 MARS 2012
	FBIE VERS UN PLAN FORET BOIS <i>Syndical Documentation</i>

FBIE

La filière forêt-bois (forêt, sciage, pâte, emballage, construction, ameublement) est une filière stratégique pour la France. La forêt est en croissance, sa superficie a doublé depuis 1830. Elle représente plus de 420 000 emplois (180 000 sylvicoles et 240 000 en industriels et entreprises) et cumule 60 milliards d'euros de chiffre d'affaires (20 milliards pour l'amont, 40 milliards pour l'aval).

Si l'importance économique, environnementale et sociale de la filière Forêt-Bois française n'est pas à démontrer, il convient de souligner que celle-ci, malgré des efforts importants conduits depuis plusieurs années par l'ensemble des acteurs publics et privés, est confrontée à de nombreuses incertitudes et difficultés. La production forestière annuelle n'est exploitée qu'à 51%. Alors que la France importe des bois résineux, elle exporte des bois feuillus.

La valorisation de ce potentiel, dont l'effet bénéfique sur la séquestration et le stockage du carbone n'est plus à démontrer, nécessite un projet global, touchant de façon cohérente l'ensemble des secteurs de la forêt aux produits finis, cohérence seule en mesure de le valoriser, de créer de la valeur et d'assurer un développement des emplois. En effet des mesures prises uniquement au niveau de l'amont ne permettraient pas une utilisation des bois sur le territoire national si les mesures nécessaires pour développer l'utilisation du matériau, notamment dans la construction et pour améliorer la structuration des secteurs de la scierie et de la construction bois n'étaient pas menées. A l'inverse des mesures prises uniquement au niveau de l'aval, pour la construction par exemple, pourraient conduire à une augmentation des importations par manque d'une offre de la forêt ou des scieries.

Ce plan doit être bâti à partir des forces, des faiblesses du secteur, et des opportunités, examinées dans le cadre des besoins et des attentes de la société française. Ces éléments peuvent se résumer de la façon suivante :

<p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> Le potentiel forestier Un matériau qui stocke le carbone Une ressource énergétique renouvelable Les qualités, notamment thermiques du bois 	<p>Attentes</p> <ul style="list-style-type: none"> Limiter le réchauffement climatique L'attrait d'une ressource renouvelable L'attrait d'un matériau naturel
<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Le manque de résineux dans 40 ans La surabondance de feuillus L'insuffisante mobilisation du bois Les conflits d'usage Le déficit de la filière 	<p>Besoins</p> <ul style="list-style-type: none"> Logements Economie d'énergies Réduction du CO²
<p>Opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> Les fonds carbone 	

L'examen de ce tableau met en évidence que les mesures à prendre pour répondre aux Attentes et Besoins, nécessitent à la fois des actions à court terme pour améliorer la structuration de différents secteurs et « faire sortir » le bois de la forêt et des actions aux résultats à plus long terme notamment pour assurer la pérennité de la ressource en bois résineux.

Par ailleurs, des actions récentes ont été menées dans la filière forêt-bois dans le cadre du Grenelle de l'Environnement avec pour certaines des résultats prometteurs, pour d'autres plus mitigés. Il convient d'en faire un bilan, de même que d'évaluer les résultats de l'application des décisions issues des annonces d'Urmatt, pour en tirer les meilleurs enseignements en vue de l'application des mesures proposées dans ce plan.

Enfin les mesures proposées doivent, dans cette période de crise, n'avoir qu'un impact limité sur les ressources de l'Etat, d'où pour la partie nécessitant des fonds, un financement par une partie des fonds européens restitués aux pays membres dans le cadre des quotas carbone payant à partir de 2013.

Pour relever ces défis, les Interprofessions nationales France Bois Forêt (FBF) et France Bois Industries Entreprises (FBIE) ont décidé d'unir leur force pour mettre en œuvre un véritable projet de filière fondé sur **deux axes stratégiques majeurs**.

Le premier de ces axes concerne la pérennisation d'une ressource en bois de qualité sur le territoire national, fondée sur une gestion forestière durable, le renouvellement dynamique des peuplements, l'adaptation au changement climatique et l'accroissement de la mobilisation du bois. L'approche précise les résultats attendus par année jusqu'en 2020 et en donne une projection aux horizons ultérieurs

Le second axe vise à une meilleure valorisation de la ressource nationale bois par :

- le respect de la hiérarchie des usages et des valeurs ajoutées créées,
- le développement du bois dans la construction, la construction étant le secteur le plus gros consommateur de bois, notamment résineux,
- l'amélioration de la structuration des secteurs de la scierie et de la construction bois,
- la conduite d'actions spécifiques pour l'utilisation des bois feuillus dont la récolte a diminué de moitié en 20 ans alors que la production biologique de bois feuillus en France est de 51 Mm³ pour 34 Mm³ de bois résineux
- l'innovation dans les processus de fabrication, les produits, les usages des matériaux bio sourcés,
- la promotion et l'incitation au développement des différentes réponses du bois notamment dans la construction, le génie civil, le bois dans la ville, l'ameublement, l'emballage, la fibre, l'export de produits à valeur ajoutée,
- l'expression artistique et le design, le recyclage.

Les résultats de ces actions sont donnés à l'horizon de 7 ans, pour tenir compte du plein effet des investissements nécessaires faits dès les premières années dans les entreprises.

Accompagné par la formation l'ensemble des actions menées sur ces deux axes, conduira à la création de **25 000 emplois**, ainsi qu'à la reconquête d'une compétitivité permettant le rétablissement de la balance commerciale française.

Axe 1 Pérennisation d'une ressource de qualité, adaptation aux changements climatiques et atténuation de ceux-ci, accroissement de la mobilisation des bois

1.1 Renouveler et améliorer la forêt française en moins d'un siècle pour l'adapter au changement climatique et favoriser le stockage du carbone en forêt

Planter

Favoriser la capacité d'adaptation des peuplements forestiers au réchauffement climatique

A compléter à partir du texte FBF

1.2 Accroître la mobilisation du bois pour atténuer le changement climatique.

Développer les équipements de desserte

Aider l'exploitation forestière (mécanisation, organisation de la profession)

Favoriser les regroupements forestiers pour une réelle gestion

Inciter les producteurs à la réalisation de documents de gestion

A compléter à partir du texte FBF

1.3 Développer la recherche amont et l'innovation pour adapter la forêt aux nouvelles conditions climatiques

Poursuivre & intensifier la R&D sur l'adaptation des forêts au changement climatique

Prendre en compte les politiques territoriales et optimiser les circuits logistiques

Développer les analyses des cycles de vie des produits et les bilans carbone ©

A compléter à partir du texte FBF

1.4 Prévenir les risques liés à certains cataclysmes et faire face aux urgences

Protéger la santé des peuplements

Anticiper et gérer les événements climatiques extrêmes

A compléter à partir du texte FBF

1.5 Favoriser le stockage du carbone dans les produits bois.

Le captage et le stockage du carbone en forêt doit s'accompagner du stockage du carbone dans les produits bois, notamment dans les plus durables, ceux de la construction. Le projet consiste à mettre en place des « titres carbone » dans le cadre d'un marché volontaire mis en place par les pouvoirs publics, incitant à la mise sur le marché de quantités de bois supplémentaires issus de la forêt française et par conséquent à leur utilisation sur le territoire national et à l'augmentation du stockage du carbone.

Observations concernant les volumes annoncés par FBF, au vu des évaluations de l'axe 2

La projection à 7 ans de FBF, soit 2019, donne :

- Volume supplémentaire mobilisé 11,4 Mm³ (2,1 en forêt publique, 9,3 en forêt privée)
- 7,3 Mm³ de BIBE dont 4,7 issus de coupes rases de taillis pauvres replantés
- 4,1 Mm³ de bois d'œuvre soit 2 Mm³ de sciages dont 1 Mm³ résineux et 1 Mm³ feuillus

Remarque : la crédibilité des chiffres annoncés sera dépendante, pour la partie privée notamment, les prix mais aussi de la décision des propriétaires qui n'est pas toujours liée au prix. La venue sur le marché de volumes aussi importants fera vraisemblablement baisser les prix ce qui risque de limiter les mises en marché et réduire les volumes annoncés.

Pour les BIBE (bois d'industrie, bois énergie), la venue des volumes annoncés permettra :

- au secteur du panneau de process déjà exportateur d'augmenter sa part d'exportation,
- aux fabricants de pâte de réduire leur dépendance
- une augmentation forte des volumes de bois utilisés pour l'énergie, sans dans un premier temps du moins conduire à des conflits d'usages.

Pour les résineux il est raisonnablement possible si les mesures proposées sont mise en place d'obtenir:

En accroissement de consommation de sciages résineux:

- construction : + 0,6 Mm³ sciages
- emballage : + 0,15 Mm³
- soit 0,75 Mm³

En réduction d'importations de sciages de résineux

- construction : 0,5 Mm³ semble possible mais si la production de la forêt française atteint le niveau annoncé de 1 Mm³ disponibles, la réduction des importations sera moindre....

De ce fait, pour utiliser toute la production française il faudrait, soit exporter plus de résineux soit ne réduire les importations que de 0,250 Mm³

Pour les feuillus

La baisse de la consommation est liée :

- dans le secteur de l'ameublement à la forte baisse du bois massif (chêne notamment) remplacé par le panneau et à la fabrication des chaises (hêtre) hors frontières ;
- la baisse de l'utilisation des traverses (chêne et hêtre)

Pour utiliser la production française supplémentaire de 1 Mm³ il serait nécessaire :

- de mener vite toutes les actions du plan Feuillus pour espérer augmenter la consommation de l'ordre de 0,25 Mm³ (palettes en feuillus si les prix le permette, hêtre dans la menuiserie mais en réduction des résineux, imposer à Voies Ferrées de France un minimum de traverses bois pour les voies autres que celles du TGV)
- d'augmenter les exportations de façon significatives : 0,750 Mm³

Pour le nombre d'emplois, FBF les évalue pour l'aval à 10 000. L'augmentation des emplois proviendra essentiellement de la scierie, un peu de la construction seulement car il ya une part liée à l'augmentation du nombre d'ouvrages créés mais pour la part bois gagnée sur les autres matériaux il y aura simplement substitution d'emplois. En ajoutant un peu d'emplois dans l'emballage l'augmentation pourrait atteindre 5 000 à 6 000 personnes grand maximum sur la base des ratios actuels.

Axe 2 : Meilleure valorisation de la ressource nationale bois

2.1 Redéfinir la politique Bois énergie dans un cadre, à créer, respectant une hiérarchie (valeur ajoutée, emplois) des usages

La situation actuelle d'incitation au développement du bois énergie conduit, en France comme dans d'autres pays, à des conflits d'usages allant jusqu'à mettre en cause l'existence de certaines entreprises. Sur le fond cette évolution risque de conduire à transformer en énergie des produits qui pourraient avoir bien d'autres avantages : la comparaison, par tonne de bois transformée, en matière d'**emplois** pour un usage énergie par rapport à un usage industrie du bois est de 1 à 7, cette comparaison en **valeur ajoutée** est de 1 à 5. Il convient donc de :

- 2.1.1 favoriser les investissements sous conditions de hiérarchisation des usages, et d'une production de chaleur prioritaire (faire de l'électricité avec du bois est une aberration économique). Ces conditions doivent être inscrites dans tous les appels d'offres sous tutelle de l'Etat.
- 2.1.2 élargir, officiellement, les commissions biomasse régionales aux professionnels qui ont la connaissance du terrain et des besoins des entreprises en place,
- 2.1.3 développer de nouveaux gisements de matières pour éviter ces conflits d'usage :
- taillis à courte et très courte révolution,
 - bois recyclés par la mise en place d'un système de collecte des bois de classe B, projet pour lequel FBIE lancera une étude de faisabilité.
- 2.1.4 faire un bilan des volumes de bois énergie mobilisés grâce aux aides, et de se poser la question d'un bilan énergétique comparé selon les différents cas de figure d'utilisation des produits.

Cette réorientation, liée aux actions amont pour améliorer la mobilisation du bois et celles menées pour développer l'utilisation du bois en tant que matériau, conduira à une augmentation réelle permettant de réduire les conflits d'usage, de conforter le secteur panneaux déjà nettement exportateur et d'augmenter les volumes utilisables en bois énergie. **Selon l'approche FBF les plantations dans les taillis produiraient 7 à 8 Mm³ en 2020...**

- 2.2 Développer l'utilisation du bois dans la construction en particulier pour augmenter la part de bois issus des forêts françaises d'ici 7 ans de :**
- **1,1 millions de m³ des sciages soit de 2,2 millions de m³ pour la partie issue de la construction**
 - **0,150 millions de sciages pour la partie issue de l'emballage**
 - **1,3 à 1,8 millions de m³ de bois d'industrie**

Le logement est l'un des besoins prioritaires des français, pour lequel un ensemble de mesures est d'ores et déjà mis en place et va vraisemblablement se mettre en place après les élections présidentielles. Le nombre de logement mis en chantier en 2011, remonte à un niveau de 390 000, après le creux de 330 000 en 2009 et le point haut de 470 000 en 2007, alors que le besoin est estimé à 500 000 logements par an.

Le taux de croissance de la construction bois a augmenté au cours de ces 10 dernières années deux fois plus vite que celle des autres matériaux mais reste modeste autour de 6,5%, et la part du bois dans la construction par rapport aux autres matériaux s'élève à 10%.

Le développement de l'utilisation du bois dans la construction est donc un axe fort pour une utilisation plus importante du bois issu de la forêt française. En effet 70% à 75% des bois résineux produits en France sont utilisés dans la construction. Un tel développement est de surcroit un atout pour le stockage à long terme du carbone.

Ce développement, essentiellement en bois résineux, conduit, actuellement, à augmenter la part de bois issus des scieries françaises donc de la forêt française, mais aussi à augmenter les importations puisque 65% environ des bois utilisés aujourd'hui en construction en proviennent.

Ces importations concerne à la fois des produits de base issus directement du sciage et de plus en plus des semi produits plus ou moins complexes, appelés EWP (Engineering Wood Products) issus du collage et du calcul pour les usages en structure et en partie en menuiserie (lamellés collés aboutés, charpentes, duos, trios, poutres en I, murs préfabriqués, etc).

La reconquête des importations passe donc par deux actions :

- l'amélioration de la compétitivité des produits de base issus des scieries française et
- le développement de la fabrication sur le territoire national en quantité suffisante de EWP, ce qui n'est pas encore le cas.

Il faut donc parallèlement aux mesures tendant à développer le bois dans la construction, mettre en place des mesures qui conduiront à une amélioration de la compétitivité des scieries et qui inciteront à la fabrication de ces produits d'ingénierie en quantité à partir de bois locaux. Ce dernier type de mesure est proposé dans le point 2.3 concernant le développement des entreprises. Les évaluations faites ci-après le sont à l'horizon de 5 à 7 ans, délais tenant compte des délais nécessaires pour que les investissements dans les entreprises de sciage et de construction donnent leurs résultats.

2.2.1 Augmenter (d'un facteur deux) dans le Décret 2010-273 du 15 mars 2010 relatif à l'utilisation du bois dans certaines constructions, la part obligatoire de bois dans pour le **bâtiment non résidentiel** (tertiaire, commercial, industriel, bureaux) **et le collectif** (pas sur les maisons individuelles car la multiplication par 2 conduit à un changement de technologie prématuré qui conduirait à des réactions fortes). Une telle action menée en liaison avec les mesures du point 2.3, aura un impact de 0,3 Mm³ (atteinte en 7 ans du niveau de 2007 en bâtiments non résidentiels soit 32 Mm² à +0,01 m³/m²)

2.2.2 Lancer la création du label «bâtiment bio sourcé» qui avait été avancé dès 2009 et qui était allé jusqu'à la rédaction d'un décret et d'un arrêté. Ce label favorise l'utilisation du bois en complément du HQE. Ce label touchera à la fois les logements et les autres types de bâtiments. Une évaluation prudente conduira à une augmentation de l'utilisation du bois de 0,1 Mm³.

2.2.3 Développement du bois dans la maison individuelle

De 4% de part de marché en 2007 (9 200 unités sur 230 800 mises en chantier) la maison individuelle est passée en 2011 à 6,5 % de part de marché (11 700 unités pour 180 000 mises en chantier). Le volume de bois varie de 6 à 10 m³ par maison. Les sensibilités actuelles ne faisant que se confirmer, renforcées par les actions menées issues de ces propositions, et par les actions de communication de la profession, à l'horizon de 7 ans la part de marché devrait passer à 10% pour un niveau de mise en chantier de 240 000. Soit pour un volume moyen de 8 m³ par ouvrage un volume supplémentaire de 0,1 Mm³.

- 2.2.4 Impact de la mesure d'augmentation de 30 % de la SHON des permis de construire.
Cette mesure aura de nombreux effets dont certains particulièrement favorables au bois, notamment pour toutes les extensions et surtout toutes les surélévations de l'existant, la légèreté du bois ne remettant pas en cause les fondations.
Avec 10% seulement des ouvrages touchés par cette mesure, pour un accroissement de surface de 50m², l'augmentation de l'utilisation du bois sera de 0,1 Mm³.
- 2.2.5 Actions de réduction des importations de résineux destinés à la construction
La balance en bois résineux marque aujourd'hui une importation nette qui oscille entre 2,8 et 3 Millions de m³ depuis 6 ans. Les mesures liées aux investissements forestiers d'une part, et aux investissements industriels, ainsi qu'aux travaux permettant de réviser la réglementation et la normalisation bois, aux études et recherches, permettront, toujours, à l'horizon de 5 à 7 ans de réduire de 0,5 Mm³ les importations en utilisant des bois issus des forêts françaises.
- 2.2.6 Poursuivre les actions ainsi que les études et recherches pour lever les freins à l'utilisation du bois, freins qui ont été bien identifiés par FCBA et le CSTB et pour lesquels la DHUP a commencé à mettre au point un plan d'actions qu'il faudrait renforcer. La réalisation du bilan des actions déjà conduites ne devrait que renforcer le bien fondé de cette proposition,
- 2.2.7 Compte tenu du manque de matière grise bois dans les bureaux d'études et dans les entreprises de construction, augmenter le nombre d'ingénieurs formés annuellement dans les écoles bois existantes (voir suggérer la création de nouvelles) et créer dans les écoles d'ingénieurs non spécialisées existantes un minimum d'enseignement sur le matériau bois (Ecole des Ponts et Chaussées, Ecole des travaux publics, Ecoles des Mines, INSA Lyon, etc...).
- 2.2.8 Développement du secteur de l'emballage
- Cet ensemble regroupe, l'emballage léger (cagettes de fruits et légumes), l'emballage industriel (caisse de transport de gros matériels ou emballages spéciaux) et le secteur de la palette. Ce dernier secteur, premier fabricant en Europe est en pleine évolution par concentration d'entreprises et modernisation. Si une partie de son développement est directement lié à la croissance de la consommation vis à vis de laquelle il ne peut agir qu'en réaction, une autre partie est liée à sa capacité à travailler avec le Maghreb dont le développement appelle le besoin de moyen de manutention des produits.
Les investigations en cours de ce type alliées aux besoins d'emballages industriels pour les grands groupes implantés ou en cours d'implantation conduisent à estimer la possibilité d'augmentation du volume de sciage à palette pour cette destination à 0,1 Mm³.
- 2.2.9 Réduire les importations de pâte à papier

Le solde commercial de la pâte de cellulose est déficitaire de l'ordre de 1,6 Mt correspondant à 3,6 Mm³.

La mise sur le marché de volumes issus des actions lancées en vue des plantations permettra, par augmentation de capacité des usines existantes de résorber 30 % du déficit à l'horizon des 5 à 7 ans. Cela correspondrait à l'utilisation de 1,1 Mm³. Avec aujourd'hui 30% de produits connexes et 70 % de bois ronds dans les approvisionnements, le volume supplémentaire de BI consommé par le secteur de la pâte serait de 0,8 Mm³.

2.2.10 Augmenter les exportations de panneaux de process

Le secteur réceptionne 6 Mt de bois de trituration par an, répartis en 40% de bois de trituration, 30% de produits connexes, 30% de sciures et produits recyclés. Il est d'ors et déjà exportateur net de 1 Mm³ de panneaux. Les exportations peuvent augmenter à partir du moment où la demande existe et si la ressource existe à un prix compétitif.

Une augmentation significative de la production n'est possible que par la création de nouvelles chaînes ou usines de fabrication.

Dans cette hypothèse et en prenant en compte les volumes venant sur le marché par les actions liées au programme amont, la consommation supplémentaire de bois d'industrie pourrait atteindre 0,5 à 1 Mm³.

2.2.11 Au total, seront recherchés dans la forêt française à l'horizon de 5 à 7 ans :

- 1,2 millions de mètre cube de sciages, soit **2,4 millions de m³ de bois d'œuvre supplémentaires** dans le domaine de la construction pour un minimum de
 - o 1,1 Mm³ de sciages,
 - o dans le domaine de l'emballage 0,1 Mm³
- 1,3 à 1,8 millions de mètre cube de bois d'industrie, avec :
 - o dans le domaine de la pâte 0,8 Mm³ de BI
 - o dans le secteur panneaux de process : 0,5 à 1 Mm³

ce qui laisse une part importante au bois énergie sur la base des 7,3 Mm³ estimé par le programme de plantations.

2.2.12 Ce volume pourrait encore être augmenté grâce à la majoration de la prime d'Etat (financée par le produit du fonds forestier stratégique carbone) accordée dans le plan d'épargne logement sous condition de l'achat de maisons, ou de travaux d'amélioration, utilisant le bois.

2.3 Favoriser le développement des entreprises Forêt-Bois

Les conditions d'incitations ou d'aides aux entreprises doivent être principalement orientées vers :

- l'amélioration de la compétitivité des scieries (de résineux ou de feuillus),
- l'investissement des scieries vers l'aval, non seulement pour la fabrication de semi produits mais aussi pour l'investissement dans le secteur de la construction notamment par joint venture permettant une meilleure valorisation des bois français,
- la structuration de la filière construction bois, afin d'avoir un minimum d'entreprises de taille compétitive par rapport aux autres secteurs béton, métal. Ceci peut être favorisé par le type

d'accord ci-dessus avec les scieries mais aussi par des joint-ventures avec des entreprises des autres secteurs de la construction

- 2.3.1 Revoir les conditions d'accessibilité et de rentabilité financières d'attribution des fonds du fond stratégique industriel bois avec pour objectif de renforcer les fonds propres des entreprises, promouvoir la culture de l'innovation, favoriser l'industrialisation (baisse des coûts), favoriser le regroupement d'entreprises et l'émergence de leaders en vue de structurer la filière.
- 2.3.2 Elargir la possibilité de recours au fonds bois d'OSEO (PPD BOIS Prêt participatif de développement) à l'aval de la filière, par un complément de financement.
- 2.3.3 Aider les entreprises du secteur bois dans leur développement en renforçant les outils de la filière, FBD, CODIFAB, CNDB, FCBA, CTP, en pérennisant ou élargissant les systèmes actuellement en place à l'ensemble des secteurs travaillant le bois matériau et panneaux (tous ne paient pas cette taxe) ou par le renforcement des financements publics à travers le fonds forestier stratégique carbone.
- 2.3.4 Favoriser l'industrialisation du secteur et sa capacité à exporter à travers UBIFRANCE
- 2.3.5 Favoriser la création et le design dans la construction à travers un outil similaire au VIA mis en place par l'UNIFA dans le secteur de l'ameublement.

2.4 Développer l'utilisation des bois feuillus, en France et à l'export.

La forêt française est en production biologique annuelle à 60 % feuillue (51 Mm³ feuillus et 34 Mm³ résineux). Or depuis 20 ans la production de sciages feuillus a diminué de moitié passant de 2,7 Mm³ à 1,3 Mm³. Cette baisse sans précédent résulte des évolutions fortes qui se sont produites principalement dans le secteur de l'ameublement (remplacement du bois massif par les panneaux, fabrication de la « chaiserie » en dehors des frontières) et des chemins de fer par la réduction de l'utilisation du bois pour les traverses, débouché intéressant pour les qualités secondaires.

La valorisation de la ressource nationale ne pourra donc se faire qu'en trouvant de nouveaux débouchés et en exportant des produits semi finis.

La recherche de nouveaux produits est en cours grâce au « plan feuillu » qui vient d'être lancé, financé par la profession et l'Etat :

- qualifier le hêtre (sciages, et bois reconstitués) pour un usage en structure
- qualifier le châtaignier (sciages, et bois reconstitués) pour un usage en structure
- compléter le référentiel peuplier avec les nouveaux cultivars
- Etablir un classement d'aspect pour le châtaignier
- Fiabiliser le process des BMT Bois Modifiés Thermiquement : état de l'art, optimisation du process, vérification des aptitudes techniques
- Comparer les produits bloqueurs de tanins et améliorer leur formulation pour la préservation
- Développer le greffage moléculaire pour donner de nouvelles fonctionnalités aux bois

- Réserver une partie des aides à l'investissement du ministère en priorité aux projets des scieries feuillus

L'impact des résultats attendus devrait conduire à une valorisation sur le territoire français de 0,250 Mm³. Dans l'hypothèse d'une récolte augmentée de 1 Mm³ il faudrait donc développer des actions à l'export pour 0,750 Mm³.

2.5 Développer la chimie verte et les bio-matériaux

Le bois est essentiellement composé de cellulose, de lignine, d'hémicellulose. Ces composés peuvent en fait donner naissance à de nombreuses molécules en substitution des molécules d'origine pétrochimique. D'ors et déjà les usines de pâte sont particulièrement bien placées pour développer en complément de leur activité, ce concept de bio raffinerie, mais d'autres solutions sont possibles, nécessitant études et recherche.

- 2.5.1 Inciter ce type de recherche par des appels d'offres ciblés, c'est un gage d'avenir.
- 2.5.2 Mettre en place une labellisation permettant de valoriser les bénéfices environnementaux des produits biosourcés et de visualiser le contenu en matières biosourcées sur les emballages des produits de grande consommation;
- 2.5.3 Introduire une préférence aux produits bio-sourcés dans les achats publics (ceci pour une liste déterminée de produits);
- 2.5.4 Proposer des teneurs cibles en matière bio-sourcée dans certaines gammes de produits ;
- 2.5.5 Installer une plateforme interministérielle française destinée à établir une stratégie commune et son déploiement de manière coordonnée.

Impact sur l'emploi du deuxième axe

Le développement de la construction conduit à la création d'emplois. Le développement du bois dans la construction, pour la partie construction stricto sensu et à périmètre d'un volume d'ouvrages constant conduit plutôt à une substitution d'emplois, encore que les qualifications ne sont pas, pour partie, les mêmes et qu'il puisse y avoir quelques avantages.

Par conséquent la création d'emploi viendra principalement de la transformation au niveau de la scierie, en partie par l'augmentation du volume global de la construction, et dans une moindre mesure du secteur de l'emballage. Cette création est évaluée à **6 000 emplois**.

Synthèse sur les volumes produits et utilisés

